

Comité de suivi interfonds des programmes européens de la Région Nouvelle-Aquitaine 2014-2020

Initiative REACT EU

PO Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes
Critères de sélection / Evaluation ex-ante IF

PO Poitou-Charentes
Options de Coûts Simplifiés (OCS)

Consultation écrite du 15 au 25 juin 2021
Compte rendu

Dans le cadre de la mise en œuvre des Programmes Opérationnels (PO) FEDER /FSE 2014-2020 Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, et en particulier des modifications adoptées afin d'intégrer les crédits relevant de l'initiative REACT-EU, la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion, a consulté par écrit le Comité de suivi **du 15 au 25 juin 2021**.

Cette consultation portait sur l'approbation des **critères** en vue de la **sélection des opérations FEDER et FSE** relevant des axes visant à « Accompagner la relance du territoire néo-Aquitain verte, résiliente et numérique », pour chacun des 3 programmes régionaux.

Les partenaires suivants ont fait part de leurs observations :

- Communauté urbaine du Grand Poitiers
- Bordeaux Métropole
- Département de la Haute-Vienne
- Département des Deux-Sèvres
- Département des Landes
- Département des Pyrénées-Atlantiques.

Le Comité de suivi **approuve** les critères de sélection des opérations FEDER et FSE relevant des axes visant à « Accompagner la relance du territoire néo-Aquitain verte, résiliente et numérique », pour chacun des 3 programmes régionaux.

Les critères approuvés sont annexés au présent compte rendu.

Cette consultation portait également sur :

- **l'évaluation ex-ante** réalisée à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine, préalablement à la mise en place des **instruments financiers** dans le cadre des axes **REACT-EU des 3 PO** : une observation formulée (Communauté urbaine du Grand Poitiers) ;
- le recours aux **options de coûts simplifiés (OCS)** retenues pour les axes **REACT-EU du PO Poitou-Charentes 2014-2020** : aucune observation formulée.

Les réponses de l'autorité de gestion aux remarques formulées au cours de la consultation écrite des membres du Comité de suivi figurent sur le tableau annexé au présent compte rendu.



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*

Comité de suivi interfonds des programmes européens de la Région Nouvelle-Aquitaine 2014-2020

Initiative REACT EU

PO Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes

Critères de sélection

Dans le cadre des effets de la pandémie de la COVID-19 qui frappe l'Europe depuis plusieurs mois, la Commission européenne a proposé à travers son plan de relance Next Génération EU, la mobilisation de crédits FEDER-FSE supplémentaires au titre de l'initiative « REACT-EU » afin de soutenir la réparation des dommages économiques et sociaux engendrés par la crise tout en préparant une reprise écologique numérique et résiliente de l'économie.

Dans le cadre des axes FEDER/FSE visant à « Accompagner la relance du territoire néo-Aquitain verte, résiliente et numérique » des Programmes Opérationnels FEDER/FSE 2014-2020 Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, des nouveaux critères de sélection sont adoptés. Ces nouveaux critères s'appliquent à tous les dossiers programmés au titre de l'objectif spécifique « Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique » pour chacun des 3 programmes régionaux.

Axes FEDER : Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique.

PI 13.1. Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie.

Objectif spécifique : Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique.

Critères de sélection :

L'Autorité de gestion a fait le choix de critères de sélection adaptés aux thématiques d'intervention en lien avec les stratégies initiales des 3 PO 2014-2020.

- Seuil minimum d'intervention :

Les demandes d'aide FEDER devront être supérieures à 30 000 € sauf pour les typologies d'actions soumises à des critères de sélection spécifiques figurant ci-dessous.

- Définition du « milieu urbain » :

Pour les typologies d'actions liées à la mobilité douce, le « milieu urbain » s'entend pour des projets situés sur le territoire des communautés d'agglomération, des **communautés** urbaines et de la métropole de la région Nouvelle-Aquitaine. (au sens du Code général des collectivités territoriales)

Pour les 2 typologies d'actions liées à la transition écologique, ci-dessous, le « milieu urbain » s'entend pour des projets situés sur les terrains classés en U au sens de l'observatoire NAFU :

- ✓ Végétalisation/renaturation des bâtiments et espaces publics en milieu urbain ;
- ✓ Réhabilitation et réaménagement de friches et zones délaissées en milieu urbain ou métropolitain avec une priorité donnée aux interventions basées sur la protection ou la reconstitution des écosystèmes.

- Critères spécifiques :

Des critères spécifiques ci-dessous seront appliqués pour sélectionner les opérations suivantes :

| | Types d'actions | Critères de sélection |
|-----------------------------|--|---|
| Transition numérique | <ul style="list-style-type: none">- Projet RINA: Financement du Réseau d'Infrastructure Numérique de la Nouvelle-Aquitaine,- Système régional numérique de Transports scolaires et Transports inter urbains,- Développement d'outils, d'équipements, d'infrastructures au bénéfice de l'enseignement et de la formation favorisant l'enseignement à distance (Plan Numérique Educatif / Campus numérique, plateforme « e-noticia », outils de simulation numérique dans le secteur du sanitaire et social...),- Développement de services numériques par les services publics,-- Développement de stratégies numériques notamment dans les filières touchées par la crise comme la culture, le patrimoine, le | <ul style="list-style-type: none">- Un coût total éligible minimum de 100 000€ HT/TTC*- L'acquisition de matériel informatique doit se réaliser dans le cadre d'un projet global de transformation numérique. |

| | | |
|--------------|---|--|
| | <p>tourisme..., acquisition d'équipements numériques (Plateformes numériques, billetterie dématérialisée, numérisation 2e génération des salles de cinéma, etc...).</p> | |
| | <p>Sensibilisation aux cyber-menaces, accompagnement à l'évaluation de la protection des systèmes d'information par des audits d'experts, réalisation de tests d'intrusions et déploiement de solutions de cyber sécurité par les acteurs publics et privés du territoire</p> | <p>Un coût total éligible minimum de 50 000 € HT/TTC*</p> |
| Santé | <p>Création ou amélioration des établissements de formation dédiés aux métiers de la santé</p> | <p>- Coût total éligible minimum de 50 000€ HT/TTC*</p> |
| | <p>Amélioration des établissements de santé (EHPAD,...) permettant d'assurer une sécurité sanitaire renforcée des personnes âgées et de prévenir les prochaines épidémies</p> | <p>- Coût total éligible minimum de 200 000€ HT/TTC*</p> <p>Les projets devront obtenir un avis favorable du département concerné par l'établissement ainsi que celui de l'ARS.</p> |
| | <p>Création et amélioration de maisons de santé</p> | <p>- Coût total éligible minimum de 200 000€ HT/TTC*</p> <p>- Les maisons de santé devront par ailleurs avoir obtenu l'avis favorable de la Commission régionale d'examen des MSP.</p> |
| | <p>Mise en place du Gérontopôle (création et animation d'un écosystème de collaboration entre les industriels, les professionnels et scientifiques du vieillissement, et les collectivités)</p> | <p>- Coût total éligible minimum de 200 000€ HT/TTC*</p> |

| | | |
|-------------------------------|---|---|
| | Mise en place de plateforme technologique dans le domaine de la santé (Centre technique Innovation Santé) dont l'objectif est la relocalisation/sécurisation de production de produits de santé | Le caractère innovant de ces opérations devra être démontré : elles devront apporter une offre nouvelle par rapport aux services existants et permettre une mise sur le marché accélérée. Les opérations devront par ailleurs impliquer plusieurs partenaires et ouvrir largement l'accès au nouveau service développé à d'autres opérateurs. |
| | Actions de prévention/santé | - Coût total éligible minimum de 150 000€ HT/TTC* |
| | Actions de vaccination | - Coût total éligible minimum de 70 000€ HT/TTC* |
| | Investissements et équipements (vaccins, tests, laboratoires,...) | - Coût total éligible minimum de 100 000€ HT/TTC* |
| Transition énergétique | Soutien aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés | <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation globale performante atteignant l'objectif du label BBC rénovation effinergie ou intégrant des systèmes de rénovation innovants - Opération globale de rénovation éclairage public solaire innovant - Coût minimum de l'opération : 3 000 000€ HT/TTC* - Minimum de subvention FEDER : 500 000€ - Non cumulable à avec des financements de Dotation de Soutien à l'Investissement Local |
| | Soutien au développement des énergies renouvelables : PV, centrale hydro-électrique en priorité pour des projets favorisant l'autoconsommation | <ul style="list-style-type: none"> - Projet d'autoconsommation électrique supérieur à 1Mwc (sur un seul site) - Projet innovant de production d'électricité sans revente - Coût minimum du projet : 1 000 000€ HT/TTC* - Minimum de subvention FEDER : 300 000€ |
| | Travaux concernant les appointements portuaires afin de permettre l'électrification des quais (bornes électriques...) | - Coût total éligible minimum de 500 000€ HT/TTC* |
| | Trains batteries : stations d'avitaillement et de recharge, catener | - Coût total éligible minimum de 300 000€ HT/TTC* |

| | | |
|-----------------|--|---|
| Tourisme | Plan de relance/Campagne de « promotion et Communication » à destination des clientèles françaises et des clientèles européennes | <p>Les opérations sélectionnées devront intégrer les dimensions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un rayonnement/diffusion des actions concernant à minima 1 marque de destinations définie par le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs. - une démarche partenariale engagée avec les acteurs du territoire (institutionnels et/ou filières professionnelles) - un coût total éligible d'un montant minimum de 300 000€ HT/TTC*. - Pour les opérations de portées par un acteur régional, le coût total éligible minimum est fixé à 500 000€ HT/TTC* à l'échelle des 3 programmes. |
| | Achats et installations d'équipement dans les infrastructures de tourisme s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique, écologique et/ou numérique | Les opérations sélectionnées devront respecter un coût total éligible minimum de 200 000€ HT/TTC* . |
| | Aménagement des espaces naturels permettant d'orienter les flux des visiteurs et éviter les croisements | <p>Les opérations sélectionnées devront intégrer les dimensions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'inscrire dans une stratégie territoriale de type aménagements Plan plage, Aménagement Durable des Stations ou Opération Grand Site (OGS) sur le littoral - un coût total éligible d'un montant minimum de 500 000€ HT/TTC* |

* Le coût total éligible sera regardé HT lorsque la TVA est récupérée et TTC lorsqu'elle reste à la charge du bénéficiaire. Pour les opérations éligibles au FCTVA, le coût total retenu sera HT. La notion de coût total éligible s'entend avant application des Options de Coûts Simplifiés (OCS).

Axes FSE : Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique.

PI 13i-Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie.

Objectif spécifique : Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique.

Critères de sélection :

Dans le cadre des axes FSE, les critères spécifiques énoncés ci-dessous sont appliqués pour sélectionner les opérations suivantes. Les autres opérations devront respecter les principes directeurs relatifs à l'axe « Accompagner la relance du territoire néo-aquitain, résiliente et numérique » des 3 programmes régionaux.

| Thématiques | Types d'actions | Critères de sélection |
|---------------------------------------|---|---|
| Formation et Emploi | Les actions d'accompagnement à la transformation des procédés pédagogiques (ingénierie, outils, ressources, professionnalisation des acteurs...). | Un montant minimum FSE de 50 000 €. |
| | L'appui aux initiatives territoriales pour l'emploi et la formation permettant le maintien, l'adaptation des emplois et le développement des compétences dans les territoires impactés par la crise. | Un montant minimum FSE de 50 000 €. |
| | Les actions de soutien à la création d'emploi pour le lancement d'activités nouvelles générées par la crise. | Un montant minimum FSE de 20 000 €. |
| Promotion de l'alternance | Les actions visant à conforter les effectifs d'apprentis dans le contexte de crise et à poursuivre le développement de l'alternance (soutien aux apprentis, aux établissements ou aux entreprises..). | Un montant minimum FSE de 50 000 €. |
| Développement de l'orientation | Les actions d'accompagnement des publics jeunes visant la remobilisation vers la formation et/ou l'emploi. | Un montant minimum FSE de 50 000 € sauf pour les opérations sous maîtrise d'ouvrage Région. |
| | Les actions visant la promotion des formations et des métiers à travers l'information, le conseil et l'accompagnement des groupes cibles. | Un montant minimum FSE de 20 000 €. |
| | Les dispositifs de coordination et de développement des actions partenariales visant à répondre à une meilleure structuration des réseaux d'orientation sur le territoire. | Un montant minimum FSE de 50 000 €. |

Programmes européens en Nouvelle-Aquitaine - 2014-2020
Comité de suivi du 25 juin 2021
PO Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes - REACT EU - Critères de sélection
Remarques / questions du partenariat

| Objet | Organisme | Avis / Remarques | Réponse de l'AG |
|--|-----------------------------------|--|--|
| PO Poitou-Charentes - Critères de sélection FEDER REACT EU | Grand Poitiers Communauté Urbaine | Concernant la définition du « milieu urbain » : ne sont pas mentionnées les "communautés urbaines" aux côtés des communautés d'agglomération, des communes urbaines et de la métropole de la région Nouvelle-Aquitaine (au sens du Code général des collectivités territoriales). Est-ce un oubli ? | La formulation est erronée, il faut entendre "communautés urbaines" et non "communes urbaines". L'Autorité de gestion apportera les corrections nécessaires. |
| Evaluation ex-ante - REACT EU | Grand Poitiers Communauté Urbaine | Alors que le document insiste sur le soutien à la filière tourisme et sur la relance du secteur de la construction, il est regrettable que la réhabilitation et rénovation des équipements touristiques ne soit pas éligible à REACT EU. | L'Autorité de gestion le regrette également : dans la 1ère version des axes REACT UE, les actions de cette nature étaient proposées. La Commission européenne a souhaité concentrer l'intervention des crédits REACT-UE sur l'accompagnement des PME (qui peuvent être du secteur touristique) ainsi que pour le secteur touristique : sur sa transformation numérique et environnementale. |
| PO Limousin - Critères de sélection FEDER REACT EU | Département de la Haute-Vienne | Le Département de la Haute-Vienne estime que le montant minimum de coût total retenu fixé à 400 000 € HT est trop élevé compte tenu des demandes préalables effectuées par les EHPAD de son territoire et demande que ces établissements de santé puissent répondre au seuil minimum d'intervention, à savoir une demande d'aide FEDER supérieure à 30 000 €. En l'absence d'informations concernant d'autres règles financières (taux d'aide, montants d'aides plafonnés, etc), il est difficile de proposer une autre alternative que celle-ci. De plus, ce seuil minimal vise principalement les aides au titre de l'accompagnement des PME, qui ont bénéficié d'un nombre important d'aides liées à la pandémie de COVID 19 (prise en charge du chômage partiel, plan de relance, paiement des loyers par certains EPCI, etc). Or, les EHPAD ont aussi été particulièrement touchés par la crise COVID. La Région, en tant qu'autorité de gestion mais aussi que chef de file sur les questions de santé, ne peut ignorer les besoins de son territoire et aujourd'hui le seuil proposé ne permet pas d'y répondre, ce qui serait fort dommageable pour le bien-être et le confort des résidents et de leurs proches, ainsi que celui des personnels de ces établissements. | Le seuil d'éligibilité est abaissé à 200 000 €. Pour rappel, les dépenses sont éligibles à partir du 1er février 2020. Le taux maximum sur les axes REACT peut être de 100% de l'assiette éligible comme présenté lors du comité de suivi du 29 avril dernier, dans la limite des obligations réglementaires pouvant exister. |
| PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU | Bordeaux Métropole | Les services de Bordeaux Métropole ont pris connaissance des critères de sélection des projets proposés au titre de l'objectif spécifique 9.1 « Accompagner la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique ». D'une manière générale, nous estimons que les critères de seuil sont élevés et ne permettront pas à un large partenariat de solliciter des financements. C'est particulièrement le cas des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, dont le coût minimum d'opération est fixé à 3 M€. C'est également le cas pour les projets de transition numérique, dont le coût total éligible est fixé à 120 000 € HT minimum. Ce seuil est pénalisant pour les projets développés par Bordeaux Métropole pendant la crise sanitaire pour permettre aux usagers des communes d'accéder à des services culturels par voie dématérialisée alors que les établissements culturels étaient fermés pour cause de crise sanitaire et à ces mêmes établissements de mettre en place les conditions de leur réouverture au public selon les prescriptions gouvernementales. Ainsi, des outils de réservation de créneaux, de vente en ligne ont été déployés dans de nombreux établissements culturels (musées, Base sous-marine, Jardin botanique...) ainsi que des outils de clic n collect en bibliothèques. Malgré tout l'intérêt de cette démarche, pour permettre à chacun de garder un contact avec la Culture pendant le confinement, et la réalité de la charge financière pour les collectivités concernées, les dépenses engendrées par ces services numériques restent relativement modestes. , Le seuil de 120 000 € pour ce type de dépenses relevant du « développement de stratégies numériques dans les filières touchées par la crise » nous semble excessif, c'est pourquoi nous sollicitons l'abaissement du seuil à 80 000 € HT. | Pour les opérations de rénovation énergétique : Il s'agit d'identifier des opérations de rénovation globale d'envergure pouvant s'inscrire dans les crédits européens de la relance . Pour les porteurs de projet de moins de 3M€, l'Autorité de gestion propose de présenter l'opération dans le cadre du futur Programme 2021/2027. Pour les opérations de transition numérique (hors cyber-sécurité) : le seuil d'éligibilité est abaissé à 100 000 €. |

| Objet | Organisme | Avis / Remarques | Réponse de l'AG |
|---|--------------------------------------|--|--|
| PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU | Département des Landes | Transition numérique : développement de services numériques par les services publics => Le seuil d'éligibilité est trop élevé. | Pour les opérations de transition numérique (hors cyber-sécurité) : le seuil d'éligibilité est abaissé à 100 000 €. |
| PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU | Département des Landes | Santé : amélioration des établissements de santé (EHPAD,...) permettant d'assurer une sécurité sanitaire renforcée des personnes âgées et de prévenir les prochaines épidémies => Nous souhaiterions que les aménagements puissent être éligibles et donc abaissé le seuil d'éligibilité à 50 000 €. | Le seuil d'éligibilité est abaissé à 200 000 €. Pour rappel, les dépenses sont éligibles à partir du 1er février 2020. |
| PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU | Département des Landes | Santé : création et amélioration de maisons de santé => Coût total éligible bien trop élevé notamment pour des améliorations, nous demandons à ce que le seuil soit de maximum 50 000 €. | Le seuil d'éligibilité est abaissé à 200 000 €. Pour rappel, les dépenses sont éligibles à partir du 1er février 2020. |
| PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU | Département des Landes | Tourisme : plan de relance/campagne de « promotion et communication » à destination des clientèles françaises et des clientèles européennes => Nous souhaitons que le montant minimum des projets soit abaissé à 100 000 € HT. Serait-il possible de mutualiser plusieurs opérations touristiques ? | Le seuil d'éligibilité est maintenu à 300 000 € ; toutefois, le nombre de marques est revu à 1 minimum. La mutualisation de plusieurs opérations touristiques portées par un même porteur et répondant aux critères de sélection est possible. |
| PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU | Département des Landes | Tourisme : achats et installations d'équipements dans les infrastructures de tourisme s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique, écologique et/ou numérique => Le seuil d'éligibilité est bien trop élevé. Nous souhaitons que ce montant soit abaissé à minima à 200 000 € HT. | Le seuil d'éligibilité est abaissé à 200 000 €. |
| PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU | Département des Pyrénées-Atlantiques | Transition numérique : développement d'outils, d'équipements, d'infrastructures au bénéfice de l'enseignement et de la formation favorisant l'enseignement à distance => Le Département utilise Teams comme outil de formation d'enseignement à distance. Nous souhaiterions savoir si les licences Teams sont bien éligibles ? Outils de Visio dans les salles de réunion pour formation éligibles ? | Les licences seront éligibles ainsi que le matériel de visio car ces dépenses concourent à l'enseignement à distance. |
| PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU | Département des Pyrénées-Atlantiques | Transition numérique : développement de services numériques par les services publics => Ok pour les critères. Au-delà du développement des services eux-mêmes, il est important que puisse être pris en charge le projet global de développement numérique (ressaisie métier, archivage...). Pourriez-vous préciser les coûts éligibles (acquisition matériel, acquisition logiciels, prestations d'installation paramétrage, accompagnement dont formation...)? | Les coûts cités sont éligibles à première vue, si le projet correspond à la typologie d'opérations éligibles à REACT et répond aux critères de sélection correspondants. Les services instructeurs détermineront, sur base des textes européens et nationaux, les dépenses éligibles, en lien avec les porteurs de projets. Tous les coûts éligibles ne peuvent être listés de manière exhaustive. |
| PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU | Département des Pyrénées-Atlantiques | Transition numérique : sensibilisation aux cyber-menaces, accompagnement à l'évaluation de la protection des systèmes d'information par des audits d'experts... par les acteurs publics et privés => Concernant ces actions, il s'agit de projets entre 50 000 et 100 000 euros. Nous proposons un coût minimum de 50 000 euros. Les dépenses de prestations sont-elles éligibles ? | Sur le seuil d'éligibilité : coût minimum abaissé à 50 000 € pour ces opérations. Les dépenses de prestation sont éligibles. |
| PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU | Département des Pyrénées-Atlantiques | Transition numérique : développement de stratégies numériques notamment dans les filières touchées par la crise comme la culture, le patrimoine, le tourisme..., acquisition d'équipements numériques => Le montant de 120 000 € est trop élevé pour les opérateurs culturels. Nous pensons qu'un montant minimum de 50 000 €, déjà contraignant pour les structures de ce secteur, est nécessaire. Le seuil de 120 000 euros devrait également être abaissé pour les projets patrimoniaux et touristiques. | Le seuil d'éligibilité est abaissé à 100 000 € (hors typologie d'opérations relative à la cyber-sécurité). |
| PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU | Département des Pyrénées-Atlantiques | Santé : amélioration des établissements de santé (EHPAD, ...) permettant d'assurer une sécurité sanitaire renforcée des personnes âgées et de prévenir les prochaines épidémies (coût total minimum : 400 000 euros) => pour les EHPAD, le montant minimum de coût total fixé à 400 000 € est satisfaisant. En revanche, il est utile de définir le périmètre : est-ce uniquement les travaux ? La TVA peut-elle être prise en compte (puisque la somme est indiquée en HT) ? En effet, en général, les techniciens de l'autonomie raisonnent plus sur des périmètres de montants TTC (travaux, taxes et honoraires). Pour les autres établissements de santé, le montant total minimum de 400 000 € est trop élevé. | Sur le seuil d'éligibilité EPAHD et Maison de santé : il est abaissé à 200 000 €. Sur TVA : pour rappel, les taxes récupérables ne sont pas éligibles et pour les projets bénéficiant de la FCTVA, le montant HT est retenu. Le coût total éligible s'entend donc HT lorsque le projet bénéficie notamment du FCTVA et TTC lorsque la TVA n'est pas récupérée. Les dépenses liées aux travaux, équipements, honoraires sont éligibles. |
| PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU | Département des Pyrénées-Atlantiques | Santé : actions de prévention/santé (coût total minimum 150 000 euros) => Le seuil minimum est très élevé pour des actions de prévention/santé. Nous proposons un seuil minimum de 50 000 €. | Le seuil d'éligibilité est maintenu ; en effet, pour les petits projets de prévention, l'ARS, les départements, la Région ont suffisamment d'appels à projets permettant de les soutenir. |
| PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU | Département des Pyrénées-Atlantiques | Tourisme : plan de relance / campagne de « promotion et communication » à destination des clientèles françaises et des clientèles européennes => Les critères envisagés empêchent l'accès aux financements des porteurs de projets locaux. Il est demandé un assouplissement des critères pour favoriser le dépôt de projets infrarégionaux. | Le nombre de marques a minima est revu à 1. Les autres critères de sélection sont maintenus. |

| Objet | Organisme | Avis / Remarques | Réponse de l'AG |
|--|--------------------------------------|--|--|
| PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU | Département des Pyrénées-Atlantiques | Tourisme : achats et installations d'équipements dans les infrastructures de tourisme s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique, écologique et/ou numérique => Le coût minimum de 300 000 € est trop élevé pour faire émerger des projets locaux. Nous proposons un coût minimum de 200 000 €. | Le seuil d'éligibilité est abaissé à 200 000 €. |
| PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU | Département des Pyrénées-Atlantiques | Tourisme : aménagement des espaces naturels permettant d'orienter les flux des visiteurs et éviter les croisements => Les critères sont trop stricts. Il serait préférable de parler d'aménagement durable des « sites touristiques de montagne » et non pas seulement des stations. Le coût total éligible d'un minimum de 500 000 € est également trop élevé pour faire émerger des projets locaux. Nous proposons un coût minimum de 200 000€. | Le libellé et donc la nature de la typologie d'opérations ne peuvent être revus sans modification du PO soumise à validation de la Commission européenne. L'Autorité de gestion maintient le choix initial de cette typologie d'opérations ainsi que les critères de sélection correspondants. Les sites touristiques de montagne pourront être soutenus dans le futur Plan Montagne. |
| PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU | Département des Pyrénées-Atlantiques | Transition énergétique : soutien aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés => Afin que l'ensemble des collèges (et pas seulement les plus grands) puissent bénéficier de financements REACT-EU, il est nécessaire de baisser le seuil d'opération à 1 000 000 €. Pourriez-vous nous confirmer que les études, les équipements et les travaux sont bien éligibles ? D'autre part, un projet pourrait être porté pour le bâtiment de pêche de La Criée à Saint-Jean-de-Luz (études, isolation bâtiment, équipements de froid). Nous nous questionnons sur l'application du label BBC à ce type de bâtiment. Ce projet pourrait-il être éligible ? | Pour les opérations de rénovation énergétique : il s'agit d'identifier des opérations de rénovation globale d'envergure pouvant s'inscrire dans les crédits européens de la relance . Pour les porteurs de projet de moins de 3M€, l'Autorité de gestion propose de présenter l'opération dans le cadre du futur Programme 2021/2027. Si le bâtiment n'est pas soumis à la Règlements Thermique, il ne peut être éligible. |
| PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU | Département des Pyrénées-Atlantiques | Transition énergétique : soutien au développement des énergies renouvelables : PV, centrale hydro-électrique en priorité pour des projets favorisant l'autoconsommation => Le cumul des critères n'est pas satisfaisant. Pour un maillage territorial, nous demandons à ce que le seuil du projet d'autoconsommation collective soit diminué à 0,5 MWc. | Les projets de 100kwc à 1Mwc sont éligibles au dispositif de soutien de l'Etat avec prime et tarif d'achat du surplus de production. |
| PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU | Département des Pyrénées-Atlantiques | Transition énergétique : travaux concernant les appontements portuaires afin de permettre l'électrification des quais (bornes électriques...) => Pas de projet identifié dans les PA. | L'Autorité de gestion en prend note. |
| PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU | Département des Pyrénées-Atlantiques | Mobilité douce : il n'est pas précisé le montant minimum pour la mobilité douce. Nous vous informons que nous envisageons de présenter un projet de passerelle vélo-piéton entre Saint-Jean-de-Luz et Ciboure d'un montant minimum de 500 000 €. | Pour les typologies d'opérations ne faisant pas l'objet de critères spécifiques, c'est le seuil minimum FEDER de 30 000 € qui s'applique. |
| PO Aquitaine - Critères de sélection FEDER REACT EU | Département des Pyrénées-Atlantiques | En outre, pourriez-vous nous préciser la date de dernier délai pour déposer les dossiers ? | Les dossiers déposés sur les axes REACT-UE ont les mêmes règles que les autres axes des PO 14-20 ; les lignes directrices de clôture de cette génération de programmes sont attendues d'ici la rentrée. Dans l'attente, l'Autorité de gestion a fixé la date limite d'éligibilité des dépenses au 30 juin 2023. Dans certains cas exceptionnels, cette date pourra être repoussée au 31/12/2023. A cette date, l'opération devra être terminée et toutes les dépenses de l'opération devront avoir été engagées et acquittées par le bénéficiaire. |
| PO Poitou-Charentes - Critères de sélection FEDER REACT EU | Département des Deux-Sèvres | Le Département des Deux-Sèvres souhaite en premier lieu émettre une réserve générale sur les seuils d'éligibilité proposés. Le seuil le plus bas soit 30 000 HT paraît adapté pour les acteurs publics et privés d'une Région telle que le Poitou-Charentes. Mais de fait ce seuil ne s'appliquera pas à la grande majorité des typologies d'action proposées. Le nombre de projets potentiellement éligibles va être extrêmement restreint dans de nombreux domaines. | L'Autorité de gestion prend note de la remarque et propose d'ajuster certains seuils. |
| PO Poitou-Charentes - Critères de sélection FEDER REACT EU | Département des Deux-Sèvres | Transition numérique : développement de services numériques par les services publics => Le seuil d'éligibilité est trop élevé. Le CD79 propose de le diminuer de moitié. | Pour les opérations de transition numérique (hors cyber-sécurité) : le seuil d'éligibilité est abaissé à 100 000 €. |
| PO Poitou-Charentes - Critères de sélection FEDER REACT EU | Département des Deux-Sèvres | Santé : amélioration des établissements de santé (EHPAD,...) permettant d'assurer une sécurité sanitaire renforcée des personnes âgées et de prévenir les prochaines épidémies => Le CD79 salue la possibilité d'apporter un soutien aux EPHAD durement éprouvés par la pandémie. Mais il demande à ce que le seuil d'éligibilité soit fortement diminué pour être cohérent avec le fléchage des dépenses financières, soit surtout aménagements intérieurs liés à la protection sanitaire. Le CD79 partage en ce sens le point de vue du CD87, et propose de ramener le seuil d'éligibilité à 50 000 €. Enfin, le CD79 souhaiterait que les Départements puissent donner un avis associé sur les dossiers présentés par les EHPAD de leur territoire. | L'Autorité de gestion ajoute dans les critères de sélection l'obtention également de l'avis favorable du département concerné par l'établissement ainsi que de l'ARS. Le seuil d'éligibilité est abaissé à 200 000 €. |

| Objet | Organisme | Avis / Remarques | Réponse de l'AG |
|--|-----------------------------|---|--|
| PO Poitou-Charentes - Critères de sélection FEDER REACT EU | Département des Deux-Sèvres | Santé : investissements et équipements (vaccins, tests, laboratoires,...) => Proposition de contribution : les laboratoires d'analyses départementaux qui interviennent dans la lutte contre la pandémie (par ex : traitement des tests PCR, développement de protocoles de recherche du covid dans les eaux usées) sont-ils éligibles à cette mesure et à quel taux ? Seuil d'éligibilité un peu élevé. | Les bénéficiaires éligibles sont notamment les établissements publics, collectivités et leurs groupements. |
| PO Poitou-Charentes - Critères de sélection FEDER REACT EU | Département des Deux-Sèvres | Transition énergétique : soutien aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés => Les critères prévus permettront de soutenir des projets d'envergure de type "ferme solaire" et de répondre à des besoins en énergie électrique relativement importants. Les critères cités répondront à une petite niche type besoin industriel, mais en aucun cas aux besoins des collectivités de petites et moyennes tailles. Ces critères ne peuvent pas permettre de relancer une filière ou de soutenir de petits et moyens projets qui présenteraient tout de même des atouts non négligeables pour les collectivités (baisse des coûts de fonctionnement, recours aux ENR, valorisation du patrimoine...) ou TPE/PME. Aussi, il serait judicieux de réduire les puissances à 100 kWc et les investissements à 100 000 € ou d'autoriser l'auto-consommation sur plusieurs sites. | Les projets de 100kwc à 1Mwc sont éligibles au dispositif de soutien de l'Etat avec prime et tarif d'achat du surplus de production. |
| PO Poitou-Charentes - Critères de sélection FEDER REACT EU | Département des Deux-Sèvres | Tourisme : plan de relance / campagne de « promotion et communication » à destination des clientèles françaises et des clientèles européennes => Le CD79 estime que le cumul des critères et les seuils d'éligibilité rendront cette mesure très peu accessible aux acteurs infra-régionaux. Il demande à ce que le seuil, en ce qui concerne le nombre de marques, soit ramené à 1 et les dépenses éligibles minimales réduites en conséquence. | Le nombre de marques a minima est revu à 1. Les autres critères de sélection sont maintenus. |
| PO Poitou-Charentes - Critères de sélection FEDER REACT EU | Département des Deux-Sèvres | Tourisme : achats et installations d'équipements dans les infrastructures de tourisme s'inscrivant dans une démarche de transition énergétique, écologique et/ou numérique => Seuil d'éligibilité trop élevé. Les interventions proposées en faveur des opérateurs du tourisme pourraient être proposées également aux acteurs du secteur culturel, sous réserve que le seuil d'éligibilité soit fortement abaissé. | Le seuil d'éligibilité est abaissé à 200 000 €. Une typologie d'opérations est prévue pour le secteur culturel au titre de leur transition numérique : "Développement de stratégies numériques notamment dans les filières touchées par la crise comme la culture, le patrimoine, le tourisme..., acquisition d'équipements numériques (Plateformes numériques, billetterie dématérialisée, numérisation 2e génération des salles de cinéma, etc...)" |